



GRANDLYON
communauté urbaine

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL DE COMMUNAUTE**

Conseil de communauté du **10 juillet 2014**

Délibération n° 2014-0194

commission principale : développement économique

commission (s) consultée (s) pour avis :

commune (s) :

objet : Lyon_Ville de l'entrepreneuriat (L_VE) - Attribution d'une subvention à l'Association pour le droit à l'initiative économique (ADIE) pour son programme d'actions 2014

service : Délégation générale au développement économique et international - Direction des services aux entreprises - Service développement local

Rapporteur : Monsieur le Vice-Président Kimelfeld

Président : Monsieur Gérard Collomb

Nombre de conseillers en exercice au jour de la séance : 162

Date de convocation du Conseil : vendredi 27 juin 2014

Secrétaire élu : Madame Elsa Michonneau

Compte-rendu affiché le : mardi 15 juillet 2014

Présents : MM. Collomb, Kimelfeld, Mme Vullien, MM. Bret, Da Passano, Mme Guillemot, M. Abadie, Mme Picot, MM. Le Faou, Philip, Mme Geoffroy, MM. Galliano, Passi, Mme Dognin-Sauze, MM. Colin, Charles, Brachet, Mme Le Franc, MM. Crimier, Barral, Mme Farih, M. Claisse, Mme Laurent, M. Llung, Mmes Vessiller, Cardona, MM. Vesco, Vincent, Rivalta, Rousseau, Desbos, Mme Ait-Maten, MM. Artigny, Barge, Barret, Mmes Basdereff, Baume, Beautemps, Belaziz, MM. Bérat, Bernard, Berthilier, Blachier, Bousson, Mme Bouzerda, MM. Bravo, Broliquier, Mme Brugnera, M. Buffet, Mme Burricand, MM. Butin, Cachard, Calvel, Chabrier, Charmot, Mme Cochet, MM. Cochet, Cohen, Mme Corsale, M. Coulon, Mmes Crespy, Croizier, M. Curtelin, Mmes David, de Lavernée, de Malliard, MM. Devinaz, Diamantidis, Eymard, Mme Fautra, MM. Fenech, Forissier, Mme Frier, MM. Fromain, Gachet, Mmes Gailliot, Gandolfi, Gardon-Chemain, MM. Gascon, Genin, George, Geourjon, Girard, Mme Glatard, MM. Gomez, Gouverneure, Grivel, Guillard, Guimet, Hamelin, Havard, Hémon, Mme Iehl, M. Jacquet, Mme Jannot, MM. Jeandin, Kabalo, Kepenekian, Lavache, Mme Laval, M. Lebuhotel, Mme Leclerc, MM. Longueval, Martin, Mme Michonneau, MM. Millet, Moretton, Moroge, Mme Nachury, M. Odo, Mmes Panassier, Peillon, Perrin-Gilbert, M. Petit, Mmes Peytavin, Piantoni, Picard, M. Piegay, Mme Pietka, M. Pillon, Mmes Poulain, Pouzergue, M. Quiniou, Mme Rabatel, MM. Rabehi, Rantonnet, Mme Reveyrand, MM. Roche, Roustan, Rudigoz, Mme Runel, M. Sannino, Mme Sarselli, MM. Sécheresse, Sellès, Mme Servien, MM. Sturla, Suchet, Mme Tifra, MM. Vaganay, Vergiat, Veron, Vial, Vincendet.

Absents excusés : M. Brumm (pouvoir à Mme Bouzerda), Mmes Balas (pouvoir à M. Guillard), Berra (pouvoir à M. Fenech), M. Blache (pouvoir à M. Havard), Mme Burillon (pouvoir à Mme Servien), M. Compan (pouvoir à M. Quiniou), Mme Ghemri (pouvoir à M. Genin), M. Gillet, Mmes Hobert (pouvoir à Mme Gailliot), Lecerf (pouvoir à M. Gomez), Maurice (pouvoir à M. Martin), Millet (pouvoir à M. Crimier), M. Pouzol (pouvoir à M. Gouverneure), Mme Reynard (pouvoir à Mme Crespy), M. Uhlrich (pouvoir à M. Geourjon), Mme Varenne (pouvoir à M. Kimelfeld).

Absents non excusés : MM. Boudot, Casola.

Conseil de communauté du 10 juillet 2014**Délibération n° 2014-0194**

commission principale : développement économique

objet : **Lyon_Ville de l'entrepreneuriat (L_VE) - Attribution d'une subvention à l'Association pour le droit à l'initiative économique (ADIE) pour son programme d'actions 2014**

service : Délégation générale au développement économique et international - Direction des services aux entreprises - Service développement local

Le Conseil,

Vu le rapport du 18 juin 2014, par lequel monsieur le Président expose ce qui suit :

L'Association pour le droit à l'initiative économique (ADIE) est une association dont l'objet est l'accompagnement des créateurs d'entreprise. Elle propose à ceux-ci un financement et un accompagnement de leur projet. Son action s'adresse de manière prioritaire à des publics en difficulté, n'ayant pas accès à la ressource bancaire classique, et qui souhaitent créer leur propre activité et leur emploi. La majorité des projets accompagnés par l'ADIE se situe dans une fourchette de besoins de capitalisation inférieure à 15 000 €.

Sur l'agglomération, l'ADIE agit complémentirement avec les structures suivantes :

- Rhône développement initiative (RDI) qui délivre un service similaire pour des porteurs de projets dont le besoin de capitalisation est compris entre 15 000 € et 200 000 €,
- Réseau entreprendre Rhône (RER) qui s'adresse à des projets présentant une innovation ou un fort potentiel, et des besoins de capitalisation spécifiques.

a) - Objectifs

Depuis 2004, la Communauté urbaine de Lyon met en œuvre une politique globale dans le domaine de l'entrepreneuriat. C'est un levier important pour garantir le renouvellement du tissu économique local et le développement de l'emploi sur l'agglomération.

Les ambitions du réseau L_VE pour la période 2012-2014 sont de continuer à mettre l'entrepreneur au cœur de son action et de mobiliser le territoire pour maintenir et développer un cadre favorable à l'entrepreneuriat et à la croissance des jeunes entreprises. L'accessibilité, l'efficacité et la qualité de l'offre de service du réseau contribuent à faire de Lyon une référence européenne en matière d'entrepreneuriat. Le réseau s'engage à soutenir chaque entrepreneur par une offre de proximité et souhaite faire émerger ceux à potentiel, notamment dans le cadre des filières d'excellence du territoire.

Dans le cadre de cette politique globale, l'accès des porteurs de projet au financement reste toujours un enjeu majeur pour la pérennité des entreprises créées. En effet, on constate depuis de nombreuses années cette difficulté avec seulement 23 % des créateurs d'entreprise qui bénéficient d'un prêt bancaire pour démarrer leur activité, sachant que le taux de pérennité moyen des entreprises à 5 ans passe de 62 % à 71 % dès lors que le créateur a bénéficié d'un financement bancaire.

Aussi, les structures de financement telles que l'ADIE, en proposant des outils financiers spécifiques à ces prêts d'honneur, garanties et caution jouent un rôle important pour crédibiliser les projets et permettre aux porteurs de projet d'accéder au crédit bancaire.

C'est dans le cadre de ces activités que l'ADIE sollicite un soutien financier de la Communauté urbaine pour financer et accompagner les entrepreneurs de l'agglomération n'ayant pas accès au crédit bancaire.

b) - Compte-rendu des actions réalisées au titre de l'année 2013 et bilan

Par délibération n° 2013-3872 du 18 avril 2013, le Conseil de communauté a attribué une subvention de fonctionnement d'un montant de 75 000 € au profit de l'ADIE pour son programme d'actions 2013.

Le bilan de l'activité de l'ADIE dans le cadre de ce financement est le suivant :

Le financement et le suivi des créateurs d'entreprises

L'ADIE a accueilli 1 765 personnes en 2013 et octroyé 382 microcrédits sur le Rhône (244 sur le territoire de la Communauté urbaine), sur 896 dossiers instruits. Les entrepreneurs soutenus par l'ADIE en 2013 étaient pour 41 % allocataires des minima sociaux. En moyenne, les entreprises soutenues par l'ADIE créent 1,26 emploi. Par ailleurs, 359 personnes ont participé à des ateliers collectifs et 194 rendez-vous d'experts ont été organisés.

En termes de typologie, les micro-entrepreneurs soutenus sont pour 52 % dans le commerce (ambulante ou sédentaire), 21 % dans les services et 11 % dans le bâtiment. Le taux de survie à 2 ans des entreprises soutenues est de 68 % (59 % à 3 ans).

L'action à destination des territoires sensibles

Avec 3 antennes à Vaulx-en-Velin, Vénissieux et la Duchère (permanences à la Maison de la création d'entreprises) et une permanence à Rillieux la Pape et à Givors (Quartier des Vernes), l'ADIE est présente sur les 4 zones franches urbaines de l'agglomération. Les créateurs issus des quartiers sensibles représentent 20% des personnes financées par cette structure.

La communication

Plusieurs campagnes de communication d'informations ont été menées en 2013 : campagnes d'information, semaine du microcrédit, salon des entrepreneurs, forum de l'entrepreneuriat, etc.

Les actions poursuivies par l'ADIE présentent un bilan satisfaisant par rapport aux prévisions initiales.

c) - Programme d'actions pour 2014 et plan de financement prévisionnel

Les 3 grands objectifs poursuivis par l'ADIE en 2013 seront reproduits sur l'année 2014. Il s'agit de :

- développer encore le nombre de microcrédits accordés à des créateurs d'entreprise en particulier dans les quartiers en difficulté et auprès du jeune public,
- développer des méthodologies innovantes afin d'aller au devant d'une demande potentielle : développer la prospection, toucher de nouveaux publics et améliorer la visibilité et la lisibilité de l'organisation,
- développer l'accompagnement post-crédit de l'ensemble des créateurs financés.

L'offre d'accompagnement de l'ADIE structurée comme suit, sera renforcée :

- une présentation collective de l'offre intitulée "bien démarrer" organisée tous les mercredis matin, présentant aux créateurs l'offre d'accompagnement proposée par l'ADIE et les invitant à s'inscrire aux modules qu'ils souhaitent,
- des permanences spécialisées (permanences administratives hebdomadaires, juristes, experts commerciaux, etc.),
- des rendez-vous d'accompagnement individuel,
- la veille téléphonique (ADIE contact),
- une plate-forme d'accueil nationale (ADIE conseil info) afin de répondre aux créateurs ayant une question précise sans nécessiter un rendez-vous en antenne.

Le financement et le suivi des créateurs d'entreprises auront pour objectifs quantitatifs :

- 370 entreprises financées sur le département du Rhône dont 277 (75 %) sur le territoire de la Communauté urbaine,
- temps moyen entre le premier rendez-vous d'accompagnement et la création juridique : 3 semaines,
- maintenir le taux actuel de pérennité des créateurs "accompagnés" à 2 ans : 70 % et à 3 ans : 58 %,
- 1,26 emploi créé par entreprise financée,
- 25 % des personnes issues des quartiers en contrat urbain de cohésion sociale (CUCS).

Dans le cadre du réseau Lyon_Ville de l'Entrepreneuriat, l'ADIE :

- participera aux réunions territoriales,
- participera aux groupes de réflexion sur des thématiques diverses touchant à la création d'entreprises (améliorer les services des entrepreneurs, démarches métiers, entrepreneuriat féminin, concours L_VE),
- participera et représentera L_VE lors de forums spécifiques (semaine du microcrédit, salon des entrepreneurs),
- participera à la communication L_VE par différents canaux : articles sur le site L_VE, distributions de flyers L_VE, disposition d'affiche dans les locaux, utilisation des outils de communication L_VE au sein de la structure,
- mettra à jour les informations et alimentera la base de données commune L_VEpro,
- travaillera sur la labellisation de la structure.

Budget prévisionnel 2014 pour la mise en œuvre de l'action en direction de l'entrepreneuriat

DEPENSES	MONTANT en €	RECETTES	MONTANT en €
achats	26 394	Europe	57 906
services extérieurs	96 289	Département	59 906
autres services extérieurs	38 513	Région Rhône-Alpes	150 725
impôts et taxes	518	Communauté urbaine de Lyon	75 000
charges de personnel	463 145	Ville de Lyon	30 000
autres charges de gestion courante	124 418	Ville de Vaulx en Velin	10 000
charges financières	25 070	Ville de Vénissieux	4 000
		État	83 071
		autres produits	66 085
		produits financiers	237 654
TOTAL	774 347	TOTAL	774 347

Il est donc proposé au Conseil de communauté d'attribuer une subvention de fonctionnement de 75 000 € au profit de l'ADIE pour son programme d'actions 2014 (montant identique à l'année précédente) ;

Vu ledit dossier ;

Oui l'avis de sa commission développement économique ;

DELIBERE**1° - Approuve :**

a) - l'attribution d'une subvention de fonctionnement d'un montant de 75 000 € au profit de l'Association pour le droit à l'initiative économique (ADIE) pour son programme d'actions 2014,

b) - la convention à passer entre la Communauté urbaine de Lyon et l'ADIE définissant, notamment, les conditions d'utilisation de cette subvention.

2°- Autorise monsieur le Président à signer ladite convention.

3°- Le montant à payer sera imputé sur les crédits inscrits au budget principal exercice 2014 - compte 657 4 - fonction 90 - opération n° 0P01O2291.

Et ont signé les membres présents,
pour extrait conforme.

Reçu au contrôle de légalité le : 15 juillet 2014.